

mêmes pour désigner le Livre des cent-cinquante psaumes de l'Ancien Testament, ainsi que l'opinion de plusieurs Pères et Docteurs qui pensèrent que tous les Psaumes du psautier doivent être attribués au seul David, ont-elles une valeur telle que David doive être regardé comme l'auteur unique de tout le psautier ?

R. — *Non.*

II. — De la concordance du texte hébraïque avec le texte grec de la Version des Septante et les autres anciennes versions, peut-on à bon droit arguer que les titres des psaumes mis en tête du texte hébraïque sont plus anciens que la Version des Septante, et que dès lors ils viennent sinon des auteurs même des psaumes, au moins d'une antique tradition juive ?

R. — *Oui.*

III. — Les titres susdits, témoins de la tradition juive, peuvent-ils, lorsque nulle raison grave ne s'oppose à leur authenticité, être révoqués en doute ?

R. — *Non.*

IV. — A considérer la multiplicité des témoignages scripturaires relatifs au talent naturel de David, éclairé par le charisme de l'Esprit-Saint, pour composer des poèmes religieux, les institutions fondées par lui concernant le chant liturgique des psaumes, les attributions qui lui sont faites des psaumes, soit dans l'Ancien Testament soit dans le Nouveau, soit dans les inscriptions elles-mêmes mises dès longtemps en tête des psaumes, et en outre, le consentement des Juifs, des Pères et des Docteurs de l'Eglise, est-il possible de nier prudemment que David soit le principal auteur des poèmes du psautier, ou bien peut-on, au contraire, affirmer que quelques-uns seulement de ces chants doivent être attribués au psalmiste royal ?

R. — *Non*, sur les deux points.

V. — Peut-on, spécialement, dénier une origine davidique aux psaumes qui, dans les citations de l'Ancien ou du Nouveau Testament, sont clairement attribués à David, et en tête desquels il faut signaler le psaume II *Quare fremerunt gentes* ; le psaume XV *Conserva me, Domine* ; le psaume XVII *Diligam te, Domine, fortitudo mea* ; le psaume XXXI *Beati, quorum remissa sunt iniquitates* ; le psaume LXVIII *Salvum me fac, Deus* ; le psaume CIX *Dixit Dominus Domino meo* ?